

Geneviève BLANC
Vice-Présidente déléguée à
l'environnement et à la prévention
des risques

Lancement de la campagne DFCI

10 Juillet 2018

**Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du SDIS,
Monsieur le directeur de l'ONF,
Messieurs,**

C'est dans le cadre de sa politique départementale en faveur de la prévention des incendies de forêt que le Conseil Départemental du Gard participe chaque année au lancement de la campagne de surveillance estivale des massifs forestiers qui met le zoom sur un aspect de nos politiques partenariales ; cette année c'est sur les Obligations Légales de Débroussaillage - OLD.

C'est aussi dans le cadre de cette politique de prévention DFCI que nous avons organisé, il y a peu, la réunion de sensibilisation auprès des élus gardois, qui était sur le même thème, et au-delà sur **la prise en compte du risque feux de forêt dans l'urbanisme.**

Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de cette réunion de sensibilisation, l'ensemble des communes forestières réunies il y a peu dans notre région pour leur assemblée générale nationale, faisaient bien sûr le constat que nos départements du sud sont particulièrement vulnérables (moins de problème en Alsace ou en Normandie...) Et que dans ces départements, on est passé de la DFCI à la DHCI

Ce sont les maisons et les populations qui sont notre principal objet de protection alors qu'avant c'était quasi exclusivement la forêt qu'on avait à protéger du feu. Pourquoi ? Les constructions éparpillées qui ne sont plus des fermes avec des élevages, et de la forêt ressource en bois de chauffage, moins d'agriculture donc plus de milieux fermés ; en bref, plus de forêt et proche des habitations.

Devant cet état de faits, La prise en compte du risque incendie dans l'aménagement du territoire devient une nécessité et doit se faire bien en amont des projets. **La commune ou l'EPCI doit intégrer cette prise en compte du risque dès lors que le document d'urbanisme permet l'accueil de populations en zone d'aléa incendie de forêt.**

Au-delà d'une prise de conscience collective, lors de la rencontre « Sensibilisation », nous avons bénéficié du témoignage d'élus dont un adjoint de Poulx qui ont tous les deux expliqué l'importance de l'implication de la population dans la prévention comme dans la gestion des crises.

Le citoyen est aussi acteur de sa propre protection. En effet, la mise en place de moyens permettant d'auto-protéger les constructions contre les feux de forêt est essentielle car elle permet de ne pas monopoliser les moyens de lutte pour la défense des zones habitées au détriment de la forêt et permet d'anticiper l'éventuelle absence de moyens de lutte en nombre suffisant (cas des grands feux menaçant simultanément plusieurs dizaines, voire centaines, de maisons).

Etre acteur de sa prévention, cela passe aussi par penser autrement son environnement proche : par exemple, broyer les végétaux permet de valoriser les déchets verts pour améliorer les sols et de se protéger contre les incendies en même temps. Certains habitants sensibilisés le pratiquent et certaines communes ont initié des actions dans ce sens. Cela permet de multiplier les solutions et de tirer un avantage d'une contrainte ! Un plus pour une meilleure acceptabilité sociale, en plus d'être écologique !

Mais bien sûr, cette prévention, en amont, ne nous exonère pas de mettre des moyens conséquents pour surveiller les feux naissants dans les massifs au moyen des véhicules armés, des tours de gué. Autant d'actions communes qui font l'objet de la convention que nous allons signer qui comprend également l'appui technique aux collectivités, la sensibilisation que j'ai déjà évoquée.

Pour 2018, cette convention représente pour le Département, une contribution financière de 369 572 € auxquels s'ajoute le débroussaillage des routes départementales.

Cette convention est en quelque sorte une formalisation, un symbole de notre partenariat qui pour le Département se traduit par une contribution globale au SDIS de 42 420 000 € pour 2018.

Le Département reste donc très engagé sur ce risque, car en effet le Gard, avec son grand nombre d'hectares de forêts est un Département à risque et, les grands incendies que nous avons connus par le passé, ont marqué nos consciences, individuelles et collectives.